



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Centre d'Animations

Le Président

Mesdames et messieurs les délégués au comité du SIVU,
Mesdames et messieurs les maires
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux

Mesdames et messieurs les élus,

L'accueil du SIVU est momentanément fermé car Marie-Hélène Benoist n'y travaille plus depuis quelques mois. Cette séparation, brutale et pour certains d'entre vous injuste ou injustifiée n'est ni la décision d'une seule personne, ni un règlement de compte personnel. Elle est l'aboutissement malheureux mais nécessaire de la longue dégradation financière du syndicat.

En effet, déjà en 2014, la trésorerie, présentée comme saine lors de l'élection du nouveau bureau ne l'était pas et le Président a été contraint dès 2015, de souscrire un emprunt de 50 000€ pour permettre le fonctionnement du syndicat.

Les ressources proviennent alors, essentiellement des subventions des partenaires, de l'activité propre et de la contribution des onze communes (12€ par habitants soit plus de 30 000€). Mais en janvier 2018, la CAF, principal financeur, n'a pas renouvelé son agrément, donc son financement, entraînant alors le désengagement des autres financeurs. En même temps, la communauté de commune des terres d'Auxois (CCTA) a pris la compétence enfance jeunesse privant le SIVU de la gestion de la cantine, de la garderie et du centre de loisirs.

Ainsi, depuis début 2018, les seules ressources du SIVU proviennent de son activité propre qui, depuis plusieurs années ne génère pas de profit. Certes, les charges ont diminué, mais la masse salariale reste incompressible (près de 50 000€).

Malgré cette situation et son évolution (perte des ressources et emprunt à rembourser), le bureau et la directrice ont conduit des actions (réductions des dépenses, loto, vente du Kangoo) qui ont permis, grâce à une subvention exceptionnelle de la CAF de 21 000€, de présenter au comité syndical (constitué des délégués des communes), au premier janvier 2019, une situation financière complètement redressée, avec une trésorerie légèrement positive.

Mais dans le même temps, le bureau a alerté les maires et les délégués sur le fait que la subvention exceptionnelle n'étant pas reconduite le déficit de fonctionnement du SIVU, allait approcher les 30.000€ en fin d'exercice. Parallèlement, le Sous-Préfet, informé de la situation et de la volonté de certains de dissoudre le Syndicat, a convoqué les maires et le Président et leur a donné trois mois pour proposer une solution.

Malgré ces alertes, le comité syndical et les maires ont majoritairement décidé de ne rien changer. Le déficit annuel annoncé de 30 000€ s'est malheureusement confirmé ces deux dernières années.

En juillet 2020, suite aux élections municipales, le nouveau comité syndical a élu son bureau, Jean-Marie Virely, président, Edwige Sivry et Annie Maugey, vice-Présidentes et deux membres Françoise Jung et Virginie Tardit. Cette équipe, parfaitement consciente de la situation s'est engagée à proposer une solution à cette situation.

Mais peu de temps après, le comité a rejeté le budget primitif proposé par le président. Cette décision a eu deux conséquences fâcheuses, la première de bloquer complètement le pouvoir de décisions du président pendant plusieurs mois et la deuxième de pousser le préfet, pour assurer l'équilibre budgétaire, à ordonner de porter à 22 € la contribution par habitant pour l'exercice 2020. Cette injonction du Préfet confirme que pour poursuivre l'activité du SIVU selon le même schéma, c'est à dire avec un déficit de fonctionnement annuel voisin de 30 000€, il faut maintenir la contribution des habitants au minimum à 22€.

La grande majorité des maires du SIVU s'est naturellement opposée à cette perspective.

Il ne restait plus au bureau, pour équilibrer le fonctionnement du syndicat, que de proposer la réduction de la masse salariale, c'est-à-dire supprimer le poste occupé par Marie-Hélène Benoist et, pour rembourser une partie des dettes, de vendre le mini-bus trafic.

Mais supprimer le poste implique de se séparer de la titulaire. A la demande du bureau, Marie-Hélène Benoist a accepté de négocier son départ sous la forme d'une rupture conventionnelle nous évitant le licenciement.

Dans ce cas, la loi impose le versement d'une indemnité dont le montant est fixé entre une valeur minimale et une valeur maximale qui dépendent des années d'ancienneté. Compte-tenu du préjudice qu'elle a estimé subir, en particulier de la perte du statut de fonctionnaire, Marie-Hélène Benoist a demandé le montant maximum.

Plaidant alors, au cours de la négociation que les torts étaient partagés, les deux parties se sont finalement accordées sur un montant intermédiaire (55 000€).

De plus, la loi prévoit que le SIVU verse à Marie-Hélène Benoist, une indemnité de retour à l'emploi de 53,10 € par jour pendant trois ans (1 095 jours).

Pour financer cette charge nouvelle et ne pas la faire supporter par les habitants, le comité syndical et les maires ont décidé de mettre en vente le bâtiment du SIVU. La CCTA et la mairie d'Epoisses ayant manifesté leur intention de l'acquérir le comité a confié le dossier à Edwige Sivry, vice Présidente.

Aujourd'hui le SIVU n'est pas dissout. Avec le départ de Marie-Hélène Benoist et les restrictions sanitaires en vigueur, il est en sommeil. Dès que la situation sanitaire nous permettra de nous retrouver, nous ne manquerons pas de vous informer de la reprise des activités.

En espérant ce jour prochain et dans cette attente, prenez soin de vous et de votre entourage.

Epoisses, le 4 mai 2021


Jean-Marie VIRELY